



MEMORANDUM DU DEUXIEME FORUM NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BURKINA FASO

Tenu du 12 au 14 février 2015 à Ouagadougou

Organisé par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire en vue de poursuivre le dialogue multi-acteurs et de préparer la participation du Burkina Faso au septième forum mondial de l'eau, prévu du 12 au 17 avril 2015 à Daegu-Gyeongbuk en Corée du Sud, le deuxième forum national de l'eau et de l'assainissement s'est tenu les 12, 13 et 14 février 2015 à Ouagadougou.

Au-delà d'une large concertation entre les principaux acteurs du secteur pour parler d'une même voix et porter le message du Burkina Faso, le forum national a constitué un cadre de mobilisation et d'expression citoyenne et de dialogue ouvert entre les parties prenantes autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso.

Le forum a regroupé 650 participants issus des autorités gouvernementales et parlementaires, des services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat, des agences de l'eau, des délégations spéciales des communes et régions, des ONG et associations nationales et internationales, des personnalités des milieux artistiques, culturels, coutumiers et économiques, des associations d'usagers, de citoyens engagés au niveau local ou national, des opérateurs publics privés ou associatifs des services d'eau et d'assainissement, des institutions de financement, de coopération technique, de recherche et de formation.

Le deuxième forum national de l'eau et de l'assainissement consacre le début d'un processus d'institutionnalisation du forum national de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina et apporte une contribution significative à la réussite du prochain forum mondial de l'eau.

Les participants au forum ont échangé sur des sujets majeurs et formulé les principales propositions et recommandations suivantes :

1. Pour réaliser l'accès permanent pour tous à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 :

- Approfondir la réflexion sur le Droit à l'Eau au niveau national en impliquant tous les acteurs du secteur (populations à la base, élus locaux, structures de l'Etat, OSC, etc.) en vue de favoriser la prise des textes de lois nécessaires ;
- Rehausser la visibilité et la place du Droit à l'Eau dans la mise en œuvre des instruments du ministère en charge des droits humains (journée nationale des droits de l'homme, conférence gouvernementale, etc.) ;
- Améliorer les capacités de plaidoyers et de revendication des collectivités et des populations à la base de leurs droits relatifs à l'eau ;
- Renforcer l'information et la sensibilisation des populations sur les textes relatifs au Droit à l'Eau et sur leurs devoirs ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour réaliser l'équité du prix de l'eau entre le milieu urbain et le milieu rural et assurer la pratique d'un prix social de l'eau en particulier pour les populations pauvres et vulnérables ;
- Prendre des mesures appropriées pour améliorer la collecte de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et appliquer le principe du pollueur / payeur ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour améliorer les taux d'exécution physique et financière des projets et programmes du secteur par un transfert effectif des ressources financières aux collectivités et par un plaidoyer auprès du MEF pour obtenir un allègement des procédures de passation des marchés et d'exécution de la dépense publique ;
- Approfondir la réflexion en vue d'anticiper sur la disponibilité et la sécurité de l'eau pour tous les usages dans le court, moyen et long terme ;
- Elaborer une situation de référence sur la qualité de l'eau sur toute l'étendue du territoire national ;

- Réaliser et tenir régulièrement à jour un répertoire des personnes pauvres et vulnérables et développer des outils de ciblage de ces groupes cibles en matière d'eau et d'assainissement ;
- Développer et vulgariser des approches innovantes de gestion durable des services d'eau et d'assainissement ;
- Impliquer d'avantage les parties prenantes (ministères en charge de la santé, de l'éducation nationale, de l'environnement, etc.) dans les processus en cours de formulation de la politique nationale de l'eau et des programmes post OMD (AEP, AEUE, GIRE, AH, Gouvernance) ;
- Evaluer les programmes et projets réalisés dans le cadre des OMD en vue de tirer les leçons pour un ajustement réaliste des indicateurs des projets et programmes post OMD.

2. Pour contribuer à la définition de la vision et de la politique de l'eau, de l'assainissement et des aménagements hydrauliques après les OMD :

- Inscrire le Droit à l'Eau et à l'assainissement dans la constitution du Burkina Faso ;
- Passer de la gouvernance institutionnelle à une gouvernance opérationnelle de sorte à pérenniser les structures et mécanismes de gouvernance dans le secteur ;
- Promouvoir la synergie interministérielle (eau et assainissement, santé, environnement, éducation, droits humains, etc.) dans les interventions en faveur du secteur ;
- Inclure dans les curricula de l'ENAM des modules de renforcement des capacités des agents des collectivités territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau et d'assainissement ;
- Prendre en compte les aspects de développement durable dans la formulation de la politique nationale de l'eau et des programmes post OMD (programmes AEP, AEUE, GIRE, AH, gouvernance).

3. Pour améliorer les approches de développement et d'optimisation de l'accès aux services :

- Vulgariser la procédure détaillée, concertée et harmonisée entre les acteurs étatiques pour l'assainissement en milieu rural en l'affinant et en la faisant adopter par les différents acteurs ;
- Capitaliser sur l'approche d'Assainissement total porté par les leaders et assurer son passage à l'échelle en vue de contribuer au financement du programme Assainissement post OMD ;
- Promouvoir la professionnalisation des métiers en matière d'assainissement en vue de les valoriser et les pérenniser ;
- Renforcer d'avantage les actions d'IEC en matière d'assainissement, surtout dans le sens de la pérennité des ouvrages d'assainissement ;
- Promouvoir l'approche comptabilité de l'eau.

4. Pour contribuer à la définition des objectifs opérationnels et des cibles du secteur après les OMD :

- Assurer le passage à l'échelle des contrats de délégation des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Favoriser l'existence de réseaux d'échanges pour accompagner et faciliter l'opérationnalisation des stratégies dans le secteur ;
- Préserver la qualité de l'eau de boisson sur toute la chaîne de distribution de l'eau.

5. Pour améliorer la contribution de la recherche aux progrès du secteur :

- Développer la recherche sur l'ensemble du secteur de l'eau et l'assainissement pour améliorer les connaissances, les approches et les pratiques afin d'orienter, renseigner et faciliter la décision par les détenteurs d'obligation ;

- Mettre l'eau et la recherche sur l'eau au cœur du développement des pôles de croissances (pôle d'agriculture, pôle d'élevage et pôles miniers) ;
- Mettre une partie des fonds de la CFE pour la promotion de la recherche dans le secteur de l'eau et l'assainissement ;
- Réfléchir à des mécanismes de financement de la recherche dans le cadre de la révision de la politique nationale de l'eau et des programmes post 2015 ;
- Mettre en place un mécanisme de veille pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris par le ministère pour la promotion de la recherche ;
- Dynamiser le CP-CREau et en faire un instrument de concertation entre le secteur de l'eau et les organismes de recherche ;
- Mettre en place un fonds de promotion des initiatives jeunes de recherche portées par les étudiants et les jeunes chercheurs (en relation avec le FONRID) ;
- Prendre en charge avec diligence des thématiques émergentes de recherche dans le secteur de l'eau et l'assainissement notamment la problématique de la pollution des ressources en eau par les industries extractives et minières.

6. Pour améliorer la gestion des services d'eau et d'assainissement dans le contexte de la décentralisation :

- Etendre le transfert des compétences à tous les onze blocs de compétences et à tous les échelons de collectivité par l'opérationnalisation des vingt et un (21) décrets d'application de juillet 2014 ;
- Effectuer un transfert financier compensatoire non plus symbolique ou forfaitaire, mais un transfert financier à hauteur des programmes d'intervention annuels de l'Etat dans les matières AEPA incluses dans les compétences des Collectivités Territoriales ;
- Doter les CT des capacités nécessaires (par un accompagnement accru de proximité) afin de les rendre aptes à mieux apprécier les projets de schéma directeur d'approvisionnement en eau en tenant à

la disposition des services techniques des bases de données pour l'élaboration de leurs schémas directeurs d'approvisionnement en eau y compris l'élaboration des PCD-AEPA;

- Mettre à la disposition des collectivités territoriales des ressources humaines qualifiées pour assurer la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Adopter une approche ouverte en matière d'intercommunalité pour tenir compte des réalités et des choix réels des communes concernées.

7. Pour contribuer au développement des institutions et des compétences des professionnels et décideurs pour faire face aux enjeux et défis du secteur :

- Pérenniser le financement de la formation en renforçant la mobilisation des ressources locales en lieu et place des subventions ;
- Relever le défi de l'expérience professionnel en offrant la possibilité aux jeunes de participer à des stages professionnels ;
- Développer des centres de formation de technicien de niveau BEPC à BAC + 2 ;
- Travailler à attirer plus de jeunes et jeunes professionnels dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Favoriser les échanges d'expériences et de points de vue entre les experts séniors et les experts de demain ;
- Favoriser la participation citoyenne aux décisions sectorielles et relatives aux services locaux d'eau et d'assainissement (par un renforcement des capacités des acteurs de la société civile).

8. Pour renforcer la mobilisation, la protection et l'équilibre des usages des ressources en eau :

- Inviter les agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades à finaliser leurs inventaires des sources et les autres agences à réaliser ces inventaires ;

9. Pour améliorer la contribution des innovations technologiques et méthodologiques au développement du secteur :

- Créer un cadre de promotion de l'innovation dans le secteur de l'AEPA ;
- Créer un cadre de concertation pour la fixation des coûts de Cession des énergies renouvelables dans le cadre de l'ARSE (autorité de régulation du secteur de l'énergie) ;
- Mettre en place un processus de normalisation des équipements d'énergie solaire avec l'ABNOR (Association Burkinabè des Normes) et les structures de recherches ;
- Poursuivre la réflexion dans le secteur en termes d'innovation dans le secteur de l'AEPA, pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux ;
- Poursuivre la réflexion pour rendre disponible l'eau, à travers une gestion adéquate des ouvrages d'AEPA ;
- Alimenter le fonds d'innovation existant pour le financement des initiatives d'innovation dans le secteur de l'AEPA ;
- Exploiter les modèles financiers existant dans le traitement des boues de vidange.

10. Pour renforcer les liens entre eau potable, hygiène et assainissement et nutrition :

- Améliorer la collaboration et la concertation entre les ministères en charge de la santé et de l'eau/assainissement, pour que, dans une zone géographique donnée, des actions 'nutrition' et 'AEPHA' soient menées en même temps, afin d'augmenter les effets de l'une et l'autre des interventions sectorielles ;
- Développer les financements intersectoriels 'AEPHA' et 'Nutrition' pour que les acteurs du secteur puissent mener des projets intégrés et lutter efficacement contre la malnutrition chronique ;
- Favoriser le développement de l'approche ATPC comme une approche communautaire de changement de comportements, qui va au-delà de la sensibilisation ponctuelle faite par les agents de santé.

11. Pour maintenir la dynamique de formation et de mobilisation des jeunes pour le secteur de l'eau :

- Prendre en compte au moins 5 jeunes issus des réseaux de jeunes et de jeunes professionnels dans la délégation officielle du Burkina Faso pour le 7e forum mondial de l'eau;
- Renforcer les compétences techniques et institutionnelles des réseaux de jeunes ;
- Prévoir dans les projets et programmes liés à l'eau et assainissement des actions spécifiques à l'endroit des jeunes.

12. Pour promouvoir le secteur privé

- Renforcer le partenariat public – privé dans le secteur ;
- Renforcer les capacités des promoteurs privés dans le secteur.

13. Pour faire du secteur de l'Eau un secteur prioritaire au Burkina Faso :

- Mettre en place un groupe d'experts avec l'appui des anciens du secteur pour assurer la communication et le plaidoyer ;
- Prendre les dispositions utiles pour monter le débat sur le rôle et la place de l'eau au niveau politique en particulier au niveau du parlement ;
- Passer de la stratégie à la prospective pour assurer une couverture durable des besoins en eau pour les différents usages ;
- Dynamiser les cadres de concertation du secteur ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités et décideurs politiques pour faire du secteur un secteur prioritaire et opérationnaliser le Droit à l'Eau par une nouvelle législation.

14. Pour améliorer le positionnement stratégique du Burkina Faso au sein de la communauté internationale de l'eau et de l'assainissement :

- Améliorer la structuration et l'organisation du travail du ministère sur le positionnement stratégique du Burkina notamment par l'identification d'une structure d'appui au Secrétariat Général et par la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action basé sur des valeurs de promotion du secteur et de la profession ;
- Créer un Secrétariat Permanent aux organismes Inter-Etats dans l'organigramme du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- Assurer l'appui politique nécessaire pour le positionnement international du Burkina;
- Renforcer la documentation et la diffusion des expériences et des bonnes pratiques du Burkina en matière d'eau et d'assainissement ;
- Organiser la veille stratégique sur les évolutions au niveau international ;
- Préparer la participation du pays aux événements internationaux à travers la concertation entre toutes les parties prenantes du secteur et des secteurs connexes (santé, nutrition, éducation, etc.).

En outre, les participants au deuxième forum national de l'eau et de l'assainissement se sont engagés à :

- Faire du forum national de l'eau et de l'assainissement un espace d'interpellation des différents intervenants du secteur ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de suivi des recommandations du forum ;
- Poursuivre les démarches en vue d'aboutir à l'institutionnalisation du forum national de l'eau et de l'assainissement ;
- Poursuivre les efforts en faveur du secteur sur la base des priorités nationales affirmées dans la politique nationale de l'eau et des programmes en cours d'élaboration ;
- Mieux structurer le secteur au niveau législatif ;

- Porter le débat sur les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement au niveau des décideurs politiques ;
- Poursuivre la recherche de solutions pour un autofinancement du secteur.

Enfin, pour la participation du Burkina Faso au 7^{ème} forum mondial de l'eau, les participants ont retenu de militer pour :

- l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030 ;
- garder l'eau comme un objectif de développement durable ;
- la subvention du prix de l'eau pour le milieu rural ;
- la mise en œuvre des investissements publics massifs dans le secteur;
- l'accroissement des investissements dans les ressources humaines et dans le renforcement des capacités ;
- des échanges sur les approches de passage à l'échelle développées par les autres pays.

Ouagadougou, le 14 février 2015

Les participants

